

## Covid-19 : précisions sur les masques

### MASQUES - PRÉCISIONS

Le Département a proposé de subventionner l'acquisition des masques à hauteur de 50 %, **le solde étant acquitté par Colmar Agglomération pour sa population**, soit 118 000 habitants. Dans ce contexte, Colmar Agglomération a décidé de **prendre en charge l'acquisition d'un second masque** soit un total de 240 000 masques. **La quantité commandée permettra ainsi de fournir tous les habitants de l'agglomération.** En l'état du dispositif, Colmar Agglomération investira donc un total de 432 000 €, pour la sécurisation de sa population. **Aucune contribution financière ne sera demandée aux communes membres.** Ces dernières s'occuperont de la distribution auprès de leurs concitoyens, selon les modalités qu'elles préciseront encore.



**Le dispositif de distribution** est en **cours de réflexion** étant entendu qu'elle devra respecter l'ensemble des recommandations sanitaires.

De même, la **question de l'âge** à partir duquel le masque sera distribué devra faire l'objet d'une précision encore à venir. Il apparaît en effet qu'en dessous d'un certain âge, le port du masque n'est pas approprié selon le corps médical.

#### CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
lucie.hamon@colmar.fr